

BON DE SOUSCRIPTION pour LA RESTAURATION de l'Abbatiale d'Essômes-sur-Marne 2^{ème} phase

☐ Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'Abbatiale
d'Essômes-sur-Marne

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de € et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- ☐ l'impôt sur le revenu
- ☐ l'impôt sur la fortune
- ☐ l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

OU - de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.) *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

NOTA BENE : La déduction n'est pas possible pour les personnes physiques bénéficiaires des déductions fiscales entraînées par le label de la Fondation du Patrimoine.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

NOM ou SOCIÉTÉ : Tél. :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine - Essômes-sur-Marne »

et de l'envoyer à : Fondation du Patrimoine - Délégation Picardie

2, promenade Saint-Pierre-des-Minimes - 60200 COMPIÈGNE

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3 % du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés et à 5 % s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.

LES MISSIONS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine s'est donné pour missions de participer à la sauvegarde du patrimoine prioritairement non protégé, d'assister les acteurs du patrimoine, et d'aider à la conservation et au développement des savoir-faire traditionnels. Elle est un lien important entre particuliers, entreprises, associations et collectivités.

Des subventions sont attribuées chaque année afin d'assurer la conservation et la restauration du patrimoine picard et ainsi permettre la création et le maintien de nombre d'emplois.



Délégation Picardie
2, promenade Saint-Pierre-des-Minimes
60200 COMPIÈGNE
03 44 86 20 87
picardie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

2^{ème} phase

FONDATION



DU
PATRIMOINE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE



Abbatiale Saint Ferréol,

Restauration
de la Toiture de l'Abbatiale
Saint-Ferréol
à Essômes-sur-Marne
(Aisne)

PROJET SOUTENU par la FONDATION du PATRIMOINE

Historique

Saint-Ferréol est l'ancienne église d'une abbaye de chanoines de Saint-Augustin fondée au XII^{ème} siècle, elle fonctionne jusqu'en 1790. Une première église abbatiale romane a été construite. Au cours du XIII^{ème} siècle (vers 1235-1250), commence l'édification d'une nouvelle église dans le style gothique alors en plein épanouissement ; sont construits le chœur, le transept et deux travées de la nef actuelle. La nef et le clocher de l'ancienne église subsistent et servent à la paroisse. Dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, cette nef et ce clocher sont démolis sans doute faute de moyens pour les restaurer. Il ne subsiste que la partie gothique de l'édifice qui, au début des années 1800, devient officiellement l'église paroissiale d'Essômes. **L'église Saint-Ferréol d'Essômes est l'un des édifices majeurs de l'époque gothique en Champagne.**



Abbatiale Saint-Ferréol, état en 1918



Le chœur

Les travaux de maçonnerie et couverture réalisés sur :

Le transept et la flèche pour un montant de 789 488 € HT.
Le chœur et ses bas-côtés pour un montant de 429 765 € HT.

Les travaux à réaliser

La nef et ses bas-côtés pour un montant de 350 000 € HT.

Les travaux projetés

En 1918, l'abbatiale a beaucoup souffert des bombardements. La toiture et les voûtes ont été gravement endommagées. L'édifice est soigneusement remis en état dans les années 1920 - 1930. La tempête de décembre 1999 endommage de nouveau la toiture.

Les travaux actuels consistent à remettre en état l'ensemble de la toiture de l'abbatiale : charpente, couverture et maçonnerie ornementale.

La restauration du transept, de la flèche et du chœur est terminée. Il reste pour la dernière tranche de travaux la nef et ses bas-côtés.



Pour plus d'information et don en ligne,
rendez-vous sur :
www.picardie.fondation-patrimoine.org

La souscription, pourquoi ?

La souscription, mode d'action privilégié de la Fondation du Patrimoine, permet de mobiliser le mécénat de particuliers et d'entreprises afin de compléter le financement public. Elle permet au donateur de s'inscrire dans l'histoire de ce bâtiment et de profiter d'une réduction d'impôt.



web

Le mot du maire

Préserver pour mieux transmettre est la volonté du conseil municipal et de l'Association de Sauvegarde de l'Abbatiale d'Essômes-sur-Marne. C'est pour la dernière tranche de travaux que nous vous sollicitons à nouveau, à travers une souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Nous comptons donc sur votre générosité qui nous a permis lors de la première souscription de collecter 17 500 € enrichis de 20 000€ supplémentaires attribués par ladite Fondation.